

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PRESENTATION

Les présentes conditions générales de vente ont pour but de définir les conditions de prestation des formations dispensées par le CNRS via CNRS Formation Entreprises, son organisme de formation continue déclaré sous le N°117 537 671 75 auprès de la préfecture de région d'Ile-de-France.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après "les CGV") s'appliquent à toutes les formations en présentiel et à distance relatives à des commandes passées auprès de CNRS Formation Entreprises par tout client professionnel ou particulier (ci-après "le Client").

Le CNRS se réserve la possibilité de mettre à jour les présentes CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont également consultables sur le site internet <https://cnrsformation.cnrs.fr>. Le fait de passer commande et de signer la convention de formation à laquelle sont jointes les présentes CGV implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne pourra, sauf acceptation formelle et écrite du CNRS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le CNRS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CNRS lui permettant de s'assurer de l'adéquation des formations à ses besoins.

3. INSCRIPTION, CONVENTION ET ATTESTATION

En application des dispositions L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail, une convention de formation sera envoyée au Client dès réception du bulletin d'inscription. Elle devra être renvoyée signée par le Client et revêtue du cachet de l'entreprise avant le début de la formation.

En application des dispositions L.6353-3 relatives à une inscription individuelle et aux frais du stagiaire, un contrat individuel de formation sera envoyé au stagiaire (le Client) et devra être renvoyé signé par celui-ci avant le début de la formation.

Pour une formation non habilitante, intra- et inter-entreprises : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera envoyé par courrier électronique au stagiaire et au Client accompagné d'une feuille d'émargement pour ce dernier.

Pour une formation habilitante, intra- et inter-entreprises : à l'issue de la formation et si le stagiaire a réussi son contrôle des connaissances, une attestation de réussite au contrôle des connaissances lui sera adressée ainsi qu'au Client, accompagnée d'une feuille d'émargement pour ce dernier.

4. PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

4.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA.

Pour les formations inter-entreprises, le coût pédagogique couvre les frais d'enseignement et d'encadrement des travaux dirigés et/ou pratiques et leur préparation, les frais d'environnement technologique (accès aux équipements, consommables) et les frais de fabrication et de reproduction des supports de cours. Il ne comprend pas les frais annexes (frais d'hébergement et repas des stagiaires).

Une ristourne de 5 % s'applique en cas d'inscription de 3 à 4 stagiaires à un même stage, la ristourne est de 10 % pour 5 ou 6 stagiaires et de 20 % à partir de 7.

Pour les formations intra-entreprise, le devis précise ce que couvre le prix.

4.2 Paiement et facturation

Si l'adresse de facturation du Client se situe en France : la facture sera envoyée par le CNRS à l'issue de la formation à l'adresse indiquée sur la convention de formation ou par Chorus Pro si le Client est l'État, une collectivité territoriale ou un établissement public.

Le règlement sera à effectuer à l'issue de la formation, dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture par chèque ou virement à l'ordre de l'Agent comptable du CNRS à l'adresse : CNRS DR IDF GIF-SUR-YVETTE AGENT COMPTABLE, 1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE.

En cas de règlement par un tiers financeur (ex : OPCO), il appartient au Client de s'assurer de la prise en charge des frais de formation par ce tiers financeur. En l'absence d'accord de prise en charge par ce tiers financeur dans les 15 jours après la fin de la formation, le CNRS enverra la facture au Client.

Si l'adresse de facturation du Client se situe à l'étranger : le règlement sera à effectuer à réception de la convention de formation et au plus tard une semaine avant le début de la formation par virement à l'ordre de l'Agent comptable du CNRS à l'adresse : CNRS DR IDF GIF-SUR-YVETTE AGENT COMPTABLE, 1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE.

4.3 Absence du stagiaire le jour d'une formation inter-entreprise

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le CNRS se réserve la possibilité de facturer à 100 % le coût de la formation au Client.

En cas d'absence partielle du stagiaire, le CNRS facturera l'intégralité du coût de la formation au Client, sauf cas de force majeure.

5. CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation de l'inscription à l'initiative du stagiaire ou du Client : toute annulation émanant d'un stagiaire ou du Client devra faire l'objet d'un écrit (mail à cfe.contact@cnrs.fr ou courrier postal à l'adresse suivante : CNRS Formation Entreprises, Avenue de la Terrasse, Bât. 31, 91198 GIF-SUR-YVETTE)

En cas d'annulation d'une inscription à une formation inter-entreprises par un stagiaire ou par le Client dans un délai inférieur à 10 jours ouvrables, le Client acquittera, à titre de dédommagement des frais engagés, une somme forfaitaire de 50 % du coût pédagogique du stage de la formation pour un professionnel et de 30 % pour un particulier.

Toute annulation d'une formation intra-entreprise émanant du Client devra faire l'objet d'un écrit (mail à cfe.contact@cnrs.fr ou courrier postal, voir adresse de CNRS Formation Entreprises ci-dessus). En cas d'annulation d'une commande dans un délai inférieur à 20 jours ouvrables avant le début de la formation, le Client acquittera, à titre de dédommagement des frais engagés, une somme forfaitaire de 50 % du coût pédagogique de la formation.

Insuffisance du nombre de stagiaires à une formation : dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le CNRS se réserve la possibilité d'annuler une formation, jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début de la formation, sans dédommagement ni pénalité au stagiaire ou au Client.

6. FORCE MAJEURE

Le CNRS ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par le code civil et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un responsable scientifique et pédagogique de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au CNRS, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des

télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du CNRS.

7. DISCIPLINE, HYGIENE ET SECURITE

Pendant la durée de la formation, le stagiaire respectera la discipline générale et les mesures d'hygiène et de sécurité prévues au règlement intérieur de CNRS Formation Entreprises (en annexe du courrier d'envoi de la convention) et le cas échéant, les dispositions spécifiques de l'organisme accueillant la formation dans ses locaux. Ces dernières lui seront communiquées en début de formation et prévaudront, en cas de conflit d'interprétation, sur celles de CNRS Formation Entreprises.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Pour une formation inter-entreprise : le CNRS et les intervenants sont titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'ils proposent aux stagiaires. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, orale...) utilisés par le CNRS pour assurer les formations, demeurent la propriété du CNRS et de ses intervenants. A ce titre, ils ne pourront faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord exprès du CNRS et de ses intervenants.

Pour une formation intra-entreprise : le CNRS et les intervenants sont titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'ils proposent aux stagiaires. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, orale...) utilisés par le CNRS pour assurer les formations, demeurent la propriété du CNRS et de ses intervenants. A ce titre, ils ne pourront faire l'objet d'aucune utilisation, reproduction, exploitation ou transformation, sans accord exprès du CNRS et de ses intervenants.

Le Client peut être amené à fournir au CNRS des informations confidentielles. Sous réserve que le caractère confidentiel de ces informations leur soit notifié par le Client, le CNRS et les intervenants ayant eu accès par son intermédiaire à tout ou partie de ces informations s'interdisent toute action qui pourrait nuire à la protection du secret sur ces informations pour une durée de 3 ans à partir de la date du début de la formation. Ils s'interdisent notamment d'utiliser les informations confidentielles du Client dans le cadre d'autres formations sans l'accord écrit préalable du Client.

Le CNRS n'aura aucune obligation et ne sera soumis à aucune restriction eu égard aux informations déclarées confidentielles par le Client dont il pourrait apporter la preuve :

- qu'elles sont déjà du domaine public ou qu'elles le sont devenues sans infraction à ses engagements au titre de la présente convention de formation,
- qu'elles lui sont déjà connues, cette connaissance pouvant être démontrée par l'existence de documents appropriés dans ses dossiers,
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restriction ni violation de la convention de formation,
- qu'elles sont le résultat de développements internes entrepris de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès aux informations confidentielles du Client.

9. CONFIDENTIALITE

Le CNRS, le stagiaire et le Client s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la convention de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention de formation, notamment, s'il y a eu lieu, l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par CNRS Formation Entreprises au stagiaire et/ou au Client.

Le CNRS s'engage à ne pas communiquer les informations transmises par le stagiaire et/ou le Client à des tiers autres que ses intervenants ou prestataires informatiques. Les informations transmises à ces tiers devront être limitées à celles strictement nécessaires à l'organisation de la formation et dans le respect de la réglementation en vigueur et de la politique de protection des données personnelles.

10. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par le CNRS comme client de son offre de formations, aux frais du CNRS. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, le CNRS peut mentionner le nom du Client, son logo, une description objective de la nature des prestations et/ou le témoignage du stagiaire issu du document "Questionnaire d'évaluation" s'il en a donné l'accord.

Ces informations sont destinées aux prospects ainsi qu'à la clientèle de CNRS Formation Entreprises et pourront être exploitées sur les supports suivants : site internet de CNRS Formation Entreprises, réseaux sociaux du CNRS, entretiens et articles avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, communication interne, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

11. DONNEES PERSONNELLES

Les informations relatives à la politique de protection des données à caractère personnel de CNRS Formation Entreprises sont disponibles sur le site web <https://cnrsformation.cnrs.fr>, dans la rubrique "[Données personnelles](#)".

12. RECLAMATIONS ET LITIGE

En cas de réclamation, vous devez écrire à cfe.contact@cnrs.fr.

En cas de litige vous pouvez vous adresser à la médiatrice du CNRS en écrivant à : mediateur@cnrs-dir.fr

Dans les 60 jours suivant le début de la médiation, tout litige ne pouvant être réglé à l'amiable, ce litige sera porté devant les tribunaux français compétents la loi applicable étant la loi française.